

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties  
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

**Comité I**

Rapport du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse

PROJETS DE DÉCISIONS SUR LE GROUPE DE TRAVAIL D'AFRIQUE CENTRALE  
SUR LA VIANDE DE BROUSSE

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat, à la demande du Président, sur la base de l'examen du document CoP17 Doc. 75.2 à la quatrième séance du Comité I.*

***À l'adresse du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse***

Décision 14.73 (Rev. CoP17)

Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à collaborer dans son travail avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question relative à l'application de la résolution Conf. 13.11 (Rev. CoP17).

Décision 14.74 (Rev. CoP17)

Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à poursuivre ses travaux, également en collaboration avec le groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique sur les ressources forestières non ligneuses, et à faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse et d'autres initiatives qu'il prend à ce sujet. ~~Un rapport sur la question de la viande de brousse devrait être soumis à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.~~

***À l'adresse du Secrétariat***

Décision 17.AA

Le Secrétariat invite le groupe de travail d'Afrique central sur la viande de brousse à faire rapport à la Conférence des Parties, à sa 18<sup>e</sup> session, sur ses travaux concernant la viande de brousse.